

TRIATHLON SPORT CARQUEIRANNE

BULLETIN D'INSCRIPTION 2/10/2011

Tout dossier incomplet ne sera pas validé

TRIATHLON DE CARQUEIRANNE : Avenir Sprint individuel

		Av	Sprint
Nom :	Licencié FFTRI <input type="checkbox"/> Joindre une photocopie	5€	24 €
Prénom :			
H <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Taille S M L XL	Club:		
Date de naissance: / /	N° de licence:		
Adresse :	Catégorie:		
Code postal:	Licence à la journée <input type="checkbox"/>	1€	5 €
Ville: Pays:	Joindre un certificat d'aptitude		
Tel :	à la pratique du triathlon en		
E-mail:	compétition datant de moins d'un an		
Total			

TRIATHLON DE CARQUEIRANNE **Sprint Relais**

NAGEUR

Nom:	N° de licence:
Prénom:	Tel:
Date de naissance: / /	E-mail:
Taille: S M L XL	Fait à..... le
	Signature:

CYCLISTE

Nom:	N° de licence:
Prénom:	Tel:
Date de naissance: / /	E-mail:
Taille: S M L XL	Fait à..... le
	Signature:

COUREUR A PIED

Nom:	N° de licence:
Prénom:	Tel:
Date de naissance: / /	E-mail:
Taille: S M L XL	Fait à..... le
	Signature:

NOM de l'équipe :

Equipe licenciée 40 €

Joindre pour chaque compétiteur, la photocopie de sa licence ou un certificat d'aptitude à la pratique en compétition de la discipline qu'il effectuera, datant de moins d'un an.

Pass - journée équipe 5 €

Total à payer:

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du 3^{ème} triathlon Avenir ou/et du 4^{ème} triathlon Sprint de Carqueiranne du 02/10/2011 et m'engage à le respecter.

Fait à : Le :

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Autorisation parentale:(obligatoire pour les mineurs)

Je soussigné (e) Mme,Mr autorise mon enfant à participer à l'épreuve dite:" 3^{ème} triathlon Avenir ou 4^{ème} triathlon Sprint de Carqueiranne" du 02/10/2011
Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Fait à : Le :

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

**Bulletin et règlement par chèque à l'ordre de Triathlon Sport Carqueiranne
A renvoyer à JOUFFRET Nathalie avant le 01/10/2011
7 allée des sauges / 83320 CARQUEIRANNE
ou Inscription au magasin ENDURANCE SHOP de Toulon**

Majoration tarifs à partir du 25/09/11: Sprint Individuels 30 €/ Sprint Relais 50 € + Pass Journée pour les non-licenciés

Inscriptions sur place possibles en fonction des disponibilités: Sprint Limité à 300 individuels et 25 équipes en relais

Avenir limité à 80 participants

**Retrait dossards le 02/10/2011 au Port des Salettes de Carqueiranne
Triathlon Avenir de 8h30 à 9h30
Triathlon Sprint de 10h à 13h**



TRIATHLONS AVENIR & SPRINT de CARQUEIRANNE DU 02/10/2011

RÈGLEMENT GÉNÉRAL Avenir/Individuels et relais.

Article 1 : L'épreuve est ouverte aux licenciés de la F.F.TRI (licenciés FFN ou FFA ou FSGT pour le relais) et aux non licenciés. Possibilité de prendre une licence à la journée (Pass-Journée : Avenir 1 Euro / Sprint 5 euros individuels et 5 euros équipes).

Epreuve Avenir ouverte de la catégorie poussin (2002-2003) à la catégorie minimale (1996-1997) & Epreuve Sprint ouverte de la catégorie cadet (1994-1995) à la catégorie vétérane (autorisation parentale obligatoire pour les moins de 18 ans). **Départ décalé pour les féminines à 14h00 et 14h10 pour les relais.**

Article 2 : Le retrait des dossards aura lieu le dimanche 02/10/2011 entre 8h30 et 9h30 pour l'épreuve Avenir et entre 10h et 13h pour l'épreuve Sprint.

Article 3 : Lors de son inscription le licencié FFTRI (ou d'une autre fédération pour le relais) devra faire parvenir la photocopie de sa licence et le non licencié la photocopie du certificat médical d'aptitude à la pratique du triathlon en compétition datant de moins d'un an. Les documents originaux ainsi qu'une pièce d'identité devront être présentés le jour du retrait du dossard. En cas de non présentation de ces justificatifs, le concurrent ne pourra prétendre ni à la participation à l'épreuve ni au remboursement de son inscription.

L'inscription est individuelle ou par équipe pour le relais. L'inscription est nominative. L'inscription ne sera définitive qu'après la remise du dossier complet avant la date butoir du 01/10/11. Tout bulletin incomplet ne sera pas pris en compte. Les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée. Le nombre de participants étant limité à 80 pour l'épreuve Avenir, à 300 pour le Sprint individuel et à 25 pour le Sprint en relais par équipe.

Article 4 : En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisation, les frais d'inscriptions seront remboursés à hauteur de 50% de son montant. Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, le paiement sera conservé par l'organisateur et ne pourra donner lieu à aucun remboursement quelles que soient les raisons de l'annulation.

Article 5 : Si pour des raisons de sécurité, d'autorisation préfectorale ou indépendantes de la volonté de l'organisateur, le parcours devait être modifié, les concurrents devront se soumettre aux dernières dispositions du responsable de l'épreuve

Article 6 : L'organisation a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de la FFTRI. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement. En cas de blessures, accidents, voire de décès d'un participant durant l'épreuve, la responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée d'aucune manière que ce soit.

Article 7 : Les compétiteurs devront se soumettre au code de la route. Toute infraction pourra se retourner contre eux (procès verbal et/ ou pénalité).

Article 8 : Le port du casque est obligatoire, jugulaire serrée depuis le départ vélo et jusqu'au retour dans le parc à vélo.

Article 9 : Un commissaire fédéral sera mis à disposition pour veiller au respect de la réglementation.

Ses décisions seront sans appel. Les pénalités et sanctions sont celles édictées par le règlement de la FFTRI 2011. Un tour de pénalité (carton noir) et disqualification (carton rouge) est prévu pour non respect de la réglementation.

Article 10 : Le chronométrage se fera par puce électronique (sauf épreuve Avenir).

La puce devra **impérativement** être restituée après l'arrivée. Toute puce non restituée sera facturée 15€.

Article 11 : Tout triathlète abandonnant, se verra retirer sa puce et ne fera plus partie de l'épreuve.

Article 12 : Un ravitaillement liquide sera mis à la disposition des participants durant le parcours course à pied.

Article 13 : Un pointage sera réalisé à la moitié des parcours cycliste et course à pied.

Article 14 : Pour le relais. Le passage de la puce électronique constitue le témoin du relais. Les relayeurs devront se transmettre la puce au niveau de leur place numérotée dans le parc.

Article 15 : Pour les individuels. Les prix ne sont pas cumulables, seul le prix le plus élevé sera attribué.

Article 16 : Pour l'épreuve Avenir. Toute aide extérieure, physique ou matérielle, depuis le départ de la course jusqu'à l'arrivée du concurrent, est interdite et disqualifiante. Les récompenses ne seront remises qu'aux athlètes présents sur le podium.

Article 17 : Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images prises à l'occasion de leur participation à cette manifestation.

Article 18 : Dans un souci de protection de l'environnement aucun déchet ne devra être abandonné en dehors des zones de ravitaillement.